



SOMMAIRE

Préambule	3
Une démarche en faveur du développement durable	3
AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À NIORT	
Niort se mobilise dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre	4
Niort préserve la biodiversité et protège les milieux	6
Niort agit en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité	8
Niort œuvre pour l'épanouissement de tous	10
Niort favorise les modes de production et de consommation responsables	12
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	
Niort aménage la Ville durablement	14
Niort agit pour une éducation durable et pour la famille	15
Niort favorise l'insertion des personnes en situation de handicap	16
Niort œuvre pour la santé de tous	17
Niort protège la population et prévient les risques	18
Liste des principales abréviations	19

PRÉAMBULE

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse en matière de développement durable pour toutes les collectivités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport permet de mettre en lumière les stratégies, programmes et actions entrepris par les collectivités en matière de développement durable.

Le présent rapport vient illustrer la contribution de la Ville de Niort aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux :

- Il permet de présenter les réalisations concrètes de la Ville qui traduisent la stratégie et le plan d'action qu'elle a adoptés en Conseil municipal à l'unanimité.
- Il décrit les modalités de mise en œuvre du projet territorial de développement durable au regard de l'implication des acteurs du territoire, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques.

UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action publique conduite par la Ville de Niort tient compte de la situation locale, de son inscription dans le contexte global et des défis du développement durable. La démarche associe la Communauté d'Agglomération du Niortais et les différents acteurs du territoire qui ont contribué à enrichir l'agenda 21 de la Ville et ont choisi de coopérer dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La Ville a défini des priorités tant pour la gestion interne des services municipaux que pour la conduite d'actions sur son territoire. Elles répondent dans le même temps et de façon intégrée aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux pour favoriser le dépassement des approches strictement sectorielles. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans le moyen et long terme compte tenu de l'ampleur des changements à opérer.

Le rapport présente les actions qui agissent sur les piliers du développement durable et permet d'identifier les progrès réalisés.

Il illustre sans exhaustivité les actions menées sur le territoire au cours de l'année 2015 afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions. Il illustre également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la collectivité et celui des services municipaux.

Le présent rapport est présenté au Conseil municipal chaque année en amont du débat d'orientations budgétaires.

LA FÊTE DU VÉLO



Dimanche 7 juin, la Ville et l'association VillOvélO ont invité les Niortais à la fête nationale du vélo. L'objectif de cette fête est de promouvoir l'usage quotidien du vélo toute l'année, pour tous les types de déplacements, privés ou professionnels. À cette occasion, les deux premiers itinéraires en libre parcours étudiés par VillOvéIO et la Ville ont été balisés et inaugurés : La Brèche - La Mude et La Brèche - Terre de Sport. La Ville et l'association VillOvéIO travaillent ensemble depuis un an pour proposer aux cyclistes des itinéraires alternatifs aux grands axes et permettant de se déplacer en sécurité. A terme, il est prévu de multiplier les trajets depuis le centre-ville vers l'extérieur et entre les quartiers.

Un autre objectif est d'augmenter le nombre de stationnements vélo :

Plus de 1 000 places «officielles» sur la Ville

UNE FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX À MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour le remplacement des véhicules municipaux, la Ville de Niort a investi dans des véhicules plus propres et moins polluants, notamment des véhicules électriques.

2015 : 10 vélos électriques et 2 voitures hybrides dont 1 à la police municipale

Parallèlement, 2 actions ont été engagées : un audit interne sur l'optimisation des gros matériels et engins a été mené pour remplacer les véhicules en fin de vie et optimiser au mieux les matériels existants. Une politique d'optimisation de la flotte a été engagée avec l'acquisition d'un logiciel de réservation de véhicules et vélo à assistance électrique.



Un nouveau parking sécurisé pour les vélos des agents a été mis en service en juin.

NIORT SE MOBILISE DANS LA LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

LES ENJEUX



Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France va accueillir et présider la COP 21, 21° Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C à l'horizon 2100.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un enjeu planétaire. Elle doit être conduite à tous les niveaux de la société. La Ville de Niort s'engage dans cet objectif en améliorant le bâti, en facilitant les modes de déplacement doux, en encourageant des modes de production moins émissifs...

UN DÉFI VÉLO PARTENARIAL



À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité 2015, le Comité partenarial pour le développement durable du niortais (Réseau d'entreprises, associations et institutions du niortais engagées dans des démarches de développement durable), en partenariat avec l'association VillOvélO, a organisé un défi partenarial autour du vélo le jeudi 17 septembre 2015.

Objectif: sensibiliser les employés des structures participantes à l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail. Dix structures (CAN, Ville de Niort, Centre hospitalier, Darva, Direction départementale des territoires, Maaf, Maif, Pôle universitaire

de Niort, Smacl Assurances, Téléperformance) ont donc invité leurs employés à se retrouver place de la Brèche, avec leur vélo. Cinq groupes de cyclistes ont ensuite rejoint leurs zones d'emploi respectives.

109 participants au total

DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Plusieurs aménagements de voirie ont été réalisés, en concertation avec les conseils de quartiers et les associations de riverains, pour favoriser une cohabitation des piétons, vélos et voitures dans un environnement apaisé :

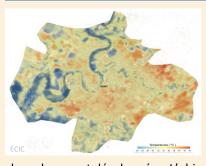
- Rue du Moulin à vent : des cheminements piétons explicites et quais de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Avenue de Paris : 3 traversées sécurisées et reliées par un cheminement piétonnier, accessible aux personnes à mobilité réduite et renforcement de l'itinéraire cyclable ;
- Rue du Vivier : élargissement du trottoir et accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
 - Clou Bouchet : priorité aux bus et des zones cyclistes-piétons.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Conformément à la loi Grenelle, la Ville a réactualisé son Bilan Carbone Patrimoine et Services. Il vise à évaluer les principaux secteurs émetteurs en gaz à effet de serre. L'énergie consommée dans les bâtiments représente, avec l'éclairage public, environ 13% des émissions de la Ville, soit le 3^e poste émetteur (après les déplacements et les immobilisations). Les tendances constatées depuis 2011 : des consommations de chauffage optimisées et des consommations électriques quasi stabilisées. Ces résultats s'expliquent par plusieurs actions mises en œuvre :

- Un audit énergétique sur 13 000 m² de bâtiments administratifs s'est terminé début 2015. Il a permis de connaître précisément les consommations et les usages afin d'engager des travaux et améliorations pour réduire la facture énergétique.
- La Ville de Niort s'est inscrite, comme d'autres acteurs du territoire, dans une Opération collective de mesure des consommations énergétiques de son parc informatique. Suite à une campagne de mesures et à des préconisations chiffrées, des actions ont été engagées. Pour compléter cette action, la Ville a inscrit au concours CUBE (Concours Usage Bâtiment Efficace) 2020 ses 3 bâtiments administratifs. L'objectif : faire adopter les bons gestes aux occupants des bâtiments tertiaires dans le cadre d'une compétition ludique.
- Après les toitures des groupes scolaires Jean-Zay, Louis-Pasteur et Jean-Jaurès qui ont été équipées, c'est celle du Centre technique des espaces verts rue Henri-Sellier qui a été louée à l'Entreprise Technique Solaire pour y installer des panneaux photovoltaïques. Sur une période d'un an d'observation (du 21 août 2014 au 20 août 2015), la production d'énergie de la centrale s'élève à 294 844 kWh, soit 26,2 tonnes de CO2 évitées pour la planète. Cette production d'énergie permet également de subvenir aux besoins de 118 foyers moyens (hors chauffage et eau chaude).
- Les actions de surperformance énergétique (supérieures à la réglementation) permettent de générer des certificats d'économie d'énergie (CEE). En 2015, ce sont 25 GWh cumac qui ont été vendus pour près de 80 k€. 20 GWh cumac sont encore enregistrés sur le compte de la Ville, et 6 GWh sont en cours de validation.

UNE ÉTUDE SUR LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS



Une étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) a été lancée début juillet. Les ICU sont des élévations localisées des températures enregistrées en milieu urbain. Elles sont induites par des activités humaines plus intenses et donc surtout concentrées dans les villes où l'urbanisation et l'imperméabilisation

des sols se sont développées. L'objectif est d'identifier les îlots de chaleur urbains et de faire des recommandations quant aux aménagements à réaliser pour réduire ce phénomène (comme la végétalisation). Dix lieux ont été retenus pour la campagne de mesures de température et d'humidité qui a eu lieu cet été. Des propositions concrètes d'aménagement urbain seront soumises à la Ville dans le but d'atténuer l'effet des températures élevées et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

UNE NOUVELLE CHAUFFERIE BOIS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



Dans le cadre de la rénovation du site, une chaufferie bois a été installée au Centre technique municipal (CTM). Les travaux se sont achevés en avril pour une mise en service en novembre. La rénovation du site en elle-même générera une économie des besoins de chauffage de l'ordre de 35%. Le bois choisi pour l'alimentation de la chaudière est issu de forêts certifiées PEFC « gestion durable » « chaine de contrôle ». Selon une étude du Centre Régional des Energies Renouvelables, l'économie est de 66 teqCO2/an par rapport à une solution gaz naturel. Une installation solaire thermique de 14m² complète ce dispositif afin d'alimenter les besoins en eau chaude des vestiaires.

LA FÊTE DE L'ÉNERGIE

La Ville de Niort a participé à la fête de l'énergie qui s'est déroulée du 2 au 18 octobre portée par l'ADIL -Espace Info énergie. A cette occasion, cinq cafés-débats dont un à Niort se sont tenus



pour discuter de rénovation énergétique (conseils techniques, accompagnement, aides financières,...) et passer à l'ACT'E!
Les enjeux de la COP 21 ont également été partagés via deux forums participatifs avec exposition, projection de film et débat, organisés par la Région Poitou-Charentes dans les communes de Saint-Hilaire la Palud et de Coulon.

CRÉATION D'UN COMITÉ BIODIVERSITÉ

Le 29 septembre 2015 a eu lieu la première réunion du Comité biodiversité. L'objectif est de réunir les partenaires externes, les élus et services de la Ville autour du thème de la biodiversité afin d'échanger et partager l'avancée des actions/projets de la Ville et du territoire, de recueillir des avis et des préconisations techniques des partenaires, de favoriser la cohérence et la synergie des actions de la Ville et d'autres acteurs. Il a un rôle consultatif et d'apport d'expertise. Il est composé de la Ville de Niort, d'invités quasipermanents (PNR Marais poitevin, l'IIBSN, DSNE, GODS, Conseil départemental, Conseil régional, Société d'horticulture) et d'autres acteurs en fonction des ordres du jour. Le sujet général de ce Comité est le Plan d'actions biodiversité 2013-2017 de la collectivité. D'autres sujets y seront abordés tels que la gestion des espaces publics en lien avec la biodiversité, les clauses environnementales dans les baux ruraux de la Ville, la Trame verte et bleue dans le PLU, ...

UN PLAN DE GESTION DES ARBRES

La question de l'arbre en milieu urbain a amené la Ville à réaliser un plan de gestion alliant protection et mise en valeur de l'arbre en ville. Il couvre les problématiques d'abattage et replantation des arbres malades ou dangereux sur l'ensemble de la ville. Au total, il y a eu plus d'arbres replantés que d'arbres abattus. Il faut aussi savoir qu'un jeune arbre absorbe plus de CO2 qu'un congénère plus âgé.

À Noron par exemple, les 48 peupliers vieillissants et malades alignés à l'entrée du parc expo ont été remplacés par 61 arbres de différentes essences indigènes. Les arbres abattus ont été transformés en broyat utilisé comme paillage pour l'entretien des espaces verts et naturels.

LES ARBRES REMARQUABLES



Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), la Ville de Niort a mené un travail de recensement des arbres et alignements d'arbres remarquables à l'automne 2014. Cet inventaire sera annexé au PLU. L'objectif est de mettre à jour

l'ensemble des éléments de paysage à préserver.

31 arbres et 13 alignements d'arbres recensés

NIORT PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ ET PROTÈGE LES MILIEUX

LES ENJEUX

Depuis toujours, l'homme sait implicitement que la biodiversité lui rend de nombreux services. Depuis peu, il reconnaît sa responsabilité et son impact sur la biodiversité.

A Niort, la biodiversité a fait l'objet d'un inventaire spécifique pour aboutir à un « Plan d'actions biodiversité ». Niort est également l'une des premières communes de la région à avoir identifié et cartographié sa Trame verte et bleue. Cet outil d'aménagement du territoire intégré aux documents de planification vise à préserver et à reconstituer les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie : circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

JOURNÉE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, la Ville a organisé le samedi 30 mai une journée à destination du grand public sur le thème « Nature et patrimoine », avec la Sèvre comme fil conducteur. Près de 500 personnes y ont participé.

Au programme : des ateliers, des sorties, des animations, des expositions, des stands... proposés par la Ville et de nombreux partenaires. L'Etat a subventionné une partie de cet événement.

Les enfants des écoles se sont eux aussi investis pendant cette semaine : parcours découverte d'aménagements d'espaces naturels et urbains des écoles et des centres de loisirs (poulailler de l'école Coubertin, ruches à Pérochon et Coubertin), inauguration de l'écoconstruction de Chantemerle et exposition photo du Conseil municipal des enfants sur la place de la nature dans le milieu bâti.

UNE CHARTE « JARDINS AU NATUREL »

En mai 2015, la Ville a lancé le projet de charte « Jardins au naturel » dans une démarche participative avec les habitants. Le projet consiste à fédérer des habitants de la commune autour d'un projet de charte visant à faire évoluer les pratiques de jardinage (rappel : interdiction d'utiliser certains produits chimiques à compter du 1er janvier 2019 pour les particuliers), dans le respect de l'eau, de la biodiversité et de la santé. Cette démarche vise l'ensemble des habitants de la commune, jardiniers amateurs et confirmés qu'ils aient un potager, un jardin d'agrément voire même des jardinières sur un balcon ou dans une cour. Un groupe d'une dizaine d'habitants volontaires, issus des conseils de quartier, s'est constitué pour élaborer la charte, en définir le contenu, les supports et le volet animation-sensibilisation (6 réunions depuis mai). Il est coordonné et animé par la Ville. Le projet consiste en la création de supports de communication (info et sensibilisation du grand public), la formalisation de l'engagement des personnes, ainsi que des évènements de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, de formation, de partage d'expérience et de mise en réseau à destination du grand public.

LA PRÉSERVATION DES OISEAUX À NIORT

Les haies et arbres isolés se font rares en secteur de plaine, ce qui prive les rapaces de points hauts. 100 poteaux à rapaces en châtaignier ont donc été installés par les agents du service jardins, espaces naturels sur les secteurs de plaine céréalière au nord-ouest de la commune (secteur de la Goupillière) et au sud-est (secteur aérodrome). L'objectif est de préserver et favoriser une trame verte fonctionnelle.



Les rapaces y ont un rôle important de régulation de la microfaune (mulots, campagnols, lapins...), ce qui évite l'usage de produits chimiques par les agriculteurs. Pour réaliser cette action, la Ville a fait appel à l'expertise naturaliste du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS). Espèces cibles principales : Busard cendré, Busard Saint Martin, Buse variable, Faucon crécerelle, Chouette chevêche, Chouette effraie, Hibou moyen-duc.



La Ville de Niort a fait appel au GODS et aux enfants des centres de loisirs Les Brizeaux et Chantemerle, pour une action menée sur le site communal de l'aérodrome Niort -Marais Poitevin. Après la fabrication des nichoirs en 2014, les installations ont été réalisées en avril dernier avec l'aide des techniciens de la Ville. Ces nichoirs visent à

faciliter l'installation pour des espèces fréquentant le site (Effraie des clochers, Faucon crécerelle, Chevêche d'Athéna, Traquet motteux et Huppe fasciée).

L'intérêt ornithologique du site de l'aérodrome a également conduit la Ville de Niort à travailler sur cet espace. Un plan de gestion différenciée du site est actuellement en phase d'étude, en partenariat avec le GODS et Deux-Sèvres Nature Environnement. L'objectif est de définir des modes de gestion pour préserver le patrimoine naturel du site dans le respect de l'activité aéronautique.

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) finalise le 1^{er} programme Re-Sources visant la reconquête de la qualité de l'eau de nappe détériorée par les pollutions diffuses. Dans le cadre de l'évaluation de fin de contrat, des enquêtes préalables de perception sur la ressource en eau ont été menées auprès des acteurs du territoire (16 communes, dont Niort, étant concernées). Ce sont des habitants du quartier de Souché et des entrepreneurs qui se sont exprimés sur les usages de pesticides (jardinage, traitement de façade et de toiture). Dans la perspective du prochain programme, les sondés ont identifié trois thèmes importants à aborder par la voie de la concertation : l'usage des pesticides par le monde non agricole, les changements de pratiques agricoles et la mutualisation des actions en faveur de la quantité et de la qualité de l'eau. Parallèlement, le SEV s'est investi depuis un an et demi dans un projet de recherche et développement mené en lien avec le monde de la recherche et en collaboration étroite avec le monde agricole. Le principe est de modéliser d'une part le comportement hydrodynamique de la nappe et d'autre part l'activité agricole sur le territoire. L'objectif principal étant d'évaluer les impacts de cette activité majoritaire du territoire concerné sur la qualité et la quantité de la ressource tout en tenant compte du contexte climatique et de son évolution à long terme. Cette action est liée à un objectif réglementaire repris dans le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

LA VILLE DE NIORT POURSUIT SON ASSOCIATION AVEC LA RECHERCHE

La Ville confirme son association à la recherche concernant l'étude des populations d'oiseaux. Dans le cadre d'une étude pilotée par le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC) sur l'impact de l'urbanisation sur les espèces évoluant dans les environnements urbains, la Ville avait signé une convention portant sur l'installation de nichoirs et mangeoires en ville. L'étude a porté sur une espèce dite sentinelle «le moineau domestique» et sur les populations de mésanges en étudiant l'état des populations en contexte urbain (Ville de Niort) et en milieu rural (communes périphériques) pendant trois ans. Les résultats de cette étude ont depuis fait l'objet d'une restitution : les données éco-physiologiques et écotoxicologiques montrent que le milieu urbain peut contraindre les individus pendant leur développement. Des animations pédagogiques ont eu lieu auprès des enfants des écoles concernées et une conférence sur ce sujet a été donnée par le CEBC lors de la journée développement durable.

DES CHAUVES-SOURIS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Dans le cadre des travaux de réhabilitation engagés au Centre technique municipal (CTM), des mesures compensatoires ont été décidées pour protéger les chauves-souris qui y logeaient (pipistrelles communes). Elles ont consisté en deux types d'aménagement mis en place en mars 2015 : trois gîtes artificiels ont été fabriqués par les menuisiers du CTM et installés sur une façade de bâtiment, et des passages dans des combles ont été ouverts. Les premières traces d'occupation ont été visibles au printemps 2015.



Une convention pour l'établissement de refuges à chauves-souris doit d'ailleurs être signée avec la Société française pour l'étude et la protection des mammifères.

LE SAMU SOCIAL EN PÉRIODE ESTIVALE

Pour compléter le dispositif existant de Samu social activé en période hivernale (15 octobre au 15 avril), le Centre communal d'action sociale (CCAS) a décidé de mettre en place, à titre expérimental, un dispositif « Samu social été » du 29 juin au 28 août 2015.

En effet, en été comme en hiver, le public cible connaît des problématiques similaires de logement et de risque sanitaire (mise à l'abri, distribution de première nécessité pour lutter contre la déshydratation...). La mission de l'équipe Samu social en été consiste à aller à la rencontre du public dans la rue pour couvrir le champ de la prévention lié à la chaleur et aux risques canicule.

Il s'agit de répondre à des questions de santé dans un environnement de plus en plus impacté par le changement climatique.

Expérimentation 2015 :
14 interventions
64 personnes rencontrées
(57 hommes et 7 femmes) dont 9 qui
n'étaient pas connues des agents

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

La Gestion urbaine de proximité (GUP) est un dispositif partenarial mis en place sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville pour améliorer le cadre de vie et la tranquillité des habitants.

Cette démarche volontaire a été relancée début juillet et va être formalisée sous la forme d'une convention partenariale qui sera adossée au contrat de ville. Elle est cofinancée par la CAN et animée par la Ville de Niort.

La GUP a vocation à repérer les dysfonctionnements par une veille active des partenaires et d'apporter des solutions co-élaborées entre techniciens et habitants, notamment dans le cadre de diagnostics partagés. Il peut s'agir d'interventions réactives et simples concernant l'entretien, la maintenance, la réparation, le nettoyage, la médiation sociale et de gestion des conflits, le traitement des incivilités, la sécurité et la tranquillité publique.

Un exemple de ce dispositif est le diagnostic "en marchant" réalisé le 5 novembre (Pontreau - Colline Saint-André).

NIORT AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

LES ENJEUX

La persistance ou l'aggravation de la pauvreté, des exclusions et des inégalités montrent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Aussi, le développement durable est une forme de recherche de conciliation entre les volets économique, social et environnemental. A Niort, cela se traduit par des actions en faveur de l'accès aux droits pour tous, des familles, des personnes âgées et des personnes défavorisées et par la préservation de liens sociaux de qualité.

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort, l'Etat et leurs partenaires ont signé le 6 juillet 2015 le nouveau contrat de ville qui engage 21 partenaires au total.

Ses objectifs : réduire les inégalités sociales entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire. Ce dispositif, désormais porté par la CAN, concerne trois quartiers prioritaires : le Pontreau-Colline Saint-André, le Clou-Bouchet et la Tour-Chabot Gavacherie, soit 5 480 habitants.

Ce nouveau contrat engage les signataires de 2015 à 2020 sur trois piliers: cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale, emploi et développement économique. Les changements par rapport au dispositif précédent résident en la fusion du volet urbain (Ville de Niort) et du contrat de cohésion sociale (CAN) et en l'extension du périmètre au quartier Pontreau-Colline Saint-André. Des études complémentaires vont également permettre d'affiner le projet urbain sur le nouveau quartier prioritaire. La signature du contrat est une première étape qui pose les bases de la politique de la ville qui sera menée d'ici 2020.



DES ATELIERS URBAINS

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville piloté par la CAN, quatre ateliers urbains ont été menés avant l'été pour associer les habitants et les acteurs socio-économiques des quartiers prioritaires de la politique de

la ville. En effet, les habitants, acteurs économiques et associatifs vivent leur quartier au quotidien, en connaissent les forces, les atouts, les dysfonctionnements, les besoins... Ils ont une expertise d'usage essentielle. L'objectif est d'amorcer la co-construction et faire vivre dans le temps le contrat de ville, document de référence pour les cinq années à venir pour l'ensemble des signataires. Ces ateliers urbains marquent les premières étapes de l'implication des acteurs dans les choix engagés sur les prochaines années en matière d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain, de cohésion sociale ainsi que de développement de l'activité économique. Deux temps ont marqué ces ateliers : le recensement des attentes et des besoins et la présentation des projets urbains et de la Gestion urbaine de proximité.

Ces 4 ateliers ont mobilisé 167 personnes

LE CCAS AIDE À LA MOBILITÉ DES PERSONNES AGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Le CCAS répond aux besoins de mobilité des Niortais de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Il propose, depuis le 1^{er} avril 2015 un nouveau service d'aide aux déplacements assuré par ses agents. En complément du portage de repas, des soins infirmiers et de l'aide



à domicile, le CCAS étend son offre de services en permettant aux personnes isolées ou dans l'impossibilité de circuler seules, un service d'accompagnement dans les déplacements. Après un sondage effectué auprès de ses 350 bénéficiaires de l'aide à domicile, des besoins réguliers ou ponctuels ont été identifiés pour faire des courses, se rendre chez un professionnel de santé, se déplacer au cimetière, ou encore effectuer une démarche administrative...

Cette nouvelle prestation s'adresse à tous les Niortais et permet aux professionnels du maintien à domicile de rompre l'isolement des personnes et de les aider à entretenir une vie sociale indispensable pour demeurer le plus longtemps chez soi. Cette aide aux déplacements s'effectue au choix à pied ou en voiture du CCAS, en fonction des besoins des personnes, du lundi au vendredi, toujours l'après-midi de 14 h à 17 h 30.

L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE



Le 16 novembre s'est ouverte à Niort l'Ecole de la 2e Chance (E2C) au Centre Du Guesclin, propriété de la Ville.
Le lieu de l'implantation de l'école a été choisi dans le souci de rapprocher les outils d'insertion de la population qui en ressent le plus le besoin.
Aussi, a-t-il été décidé de l'ouvrir

au Centre Du Guesclin, un site déjà dédié à la formation professionnelle, dans le nouveau quartier prioritaire de la politique de la Ville, Pontreau Colline Saint-André.

Après Châtellerault en 2005, Niort accueille la deuxième école du genre dans la Région Poitou-Charentes avec le soutien de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et du Fonds social européen.

L'E2C est une réponse à la problématique d'intégration des jeunes publics (de 18 à 35 ans) exclus de l'emploi. Elle permet aux jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire de s'inscrire dans un nouveau parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportements permettant une intégration professionnelle et sociale durable. Pour permettre d'atteindre cet objectif, les besoins de formation des jeunes et les besoins des entreprises du tissu économique local sont mis en adéquation.

Prévision : 120 jeunes accueillis par an. 1 parcours de 736 heures en centre et 560 heures en entreprise.

LA SAUVEGARDE DES FORÊTS À COVÉ

Dans le cadre de la coopération entre la Ville de Niort et celle de Cové au Bénin, une nouvelle action a été mise en œuvre. Elle concerne la sauvegarde et la gestion durable des forêts communales et sacrées qui sont exposées à la dégradation par coupes anarchiques, feux de brousse, extension des espaces culturaux, chasses illégales...

Trois initiatives ont donc été identifiées : recenser, inventorier et cartographier les forêts sacrées de la commune ; limiter la pression humaine sur les ressources ; gérer au mieux les feux de brousse.

En ce qui concerne les forêts naturelles, le choix de la commune est de revaloriser cette ressource afin de relancer les ressources communales en reboisant plusieurs hectares avec des essences qui se raréfient.



LA VILLE FAVORISE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis 2013, la Ville de Niort recrute des jeunes sans diplôme ni formation dans le cadre du dispositif des Contrats emplois d'avenir (CEA), en partenariat avec la Mission Locale. L'objectif de ces contrats de 12 à 36 mois est d'apporter une formation qualifiante pour aider à l'insertion professionnelle. La nouveauté 2015 est la contractualisation, en lien avec Pôle Emploi, de toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi via les Contrats uniques d'insertion (CUI) et les Contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE). D'une durée de 12 à 24 mois, ces emplois aidés vont, à la Ville de Niort, au-delà de ce qui est prévu par la loi et constituent une action pilote au niveau national en proposant des plans de formation.

En 2015 : 4 CEA et 10 CUI/CAE

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Une obligation réglementaire de 2013 impose désormais aux collectivités de produire chaque année un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, partie intégrante du bilan social. Ce rapport comporte des statistiques sur l'égalité professionnelle par rapport au genre, à l'âge, au grade, à la rémunération... Il doit aboutir à un plan d'actions. Les rapports 2013 et 2014 seront présentés au Conseil municipal à l'occasion du Débat d'orientations budgétaires.



Un temps de formation/sensibilisation a également été proposé à tous les agents de la Ville de Niort concernés et/ou

intéressés par la lutte contre les discriminations organisé en partenariat avec la CAN.

La lutte contre les discriminations est un axe transversal des politiques publiques et répond à un enjeu incontournable de cohésion sociale. Chacun, à son échelle, peut discriminer ou être victime de discrimination. Comment savoir ? Comment l'éviter et comment promouvoir l'égalité des chances ?

DES REPAS CHAUDS LE MERCREDI

Pour répondre à la demande des parents, mieux tenir compte du rythme des enfants et poursuivre les actions engagées en matière d'éducation nutritionnelle, la Ville a remis en place, à partir de la rentrée de septembre 2014, un service de restauration scolaire le mercredi midi. Pour faire face à ce surcroît d'activité, la Ville de Niort a procédé à un renfort en personnel et la direction de l'Education a réorganisé l'emploi du temps de ses agents. Depuis janvier, les repas servis dans les restaurants scolaires le mercredi sont chauds. Et pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant, une demiheure de garderie est désormais possible.

1 400 repas chauds chaque mercredi

NIORT ŒUVRE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

LES ENJEUX

Cette finalité répond au premier article de la Déclaration de Rio « les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. L'épanouissement suppose également d'avoir accès à l'éducation, à la formation, au sport et à la culture et de pouvoir participer à la vie démocratique.

CINÉMA EN PLEIN AIR



Cet été, la Ville de Niort a proposé des séances de cinéma en plein air ouvertes à tous sur la place du Donjon, au parc des Brizeaux et au parc Saint Liguaire. Ces séances ont permis d'allier culture et

bien vivre ensemble sur l'espace public. Le public présent était un public de voisinage et familial établi dans le quartier de la projection.

700 personnes présentes pour les 3 séances de cinéma plein air

Le Centre socioculturel du Parc a également organisé deux séances au parc de la Tour Chabot, précédées d'un pique-nique collectif.

LA PROPRETÉ POUR TOUS

La Ville de Niort fait de la propreté urbaine une priorité afin de préserver le cadre de vie.

Pour lutter contre les déjections canines, les jeunes conseillers du Conseil municipal des enfants ont conçu des visuels avec un dessinateur de BD niortais. Les supports ont été réalisés en régie. Ces visuels ludiques installés sur l'espace public en appellent au civisme des Niortais.



Maintenir la propagation des herbes spontanées sans utiliser de désherbants chimiques n'est pas une tâche simple puisque la ville compte 280 hectares de parcs et jardins et 450 km de voirie. Cependant, si les agents des jardins et espaces naturels et de la propreté œuvrent chaque jour manuellement, la collectivité invite les Niortais à porter un autre regard sur les trottoirs et à se réapproprier l'espace public devant chez eux en supprimant sélectivement les herbes qui poussent spontanément devant leurs portes, sans utiliser de produits chimiques, évidemment!

LES FEMMES DANS LA CITÉ

Les objectifs de développement durable ne pouvant être envisagés sans l'égalité entre les hommes et les femmes, les femmes ont été mises à l'honneur lors de plusieurs événements cette année.



Les 29 avril et 13 mai 1945, les élections municipales qui se déroulèrent en France furent les premières depuis la Libération du pays et les premières auxquelles les Françaises purent voter. La Ville a célébré cet anniversaire en accueillant deux expositions et une conférence à l'hôtel de

ville pour illustrer la conquête des droits civiques des femmes en France.

Le feu d'artifice du 14 juillet, baptisé « Vous les femmes », a rendu hommage aux femmes, aux combats qu'elles ont menés pour accéder aux mêmes droits que les hommes, à leur contribution à la Résistance et au rayonnement du pays. Sur les jardins de la Brèche, le spectacle pyrotechnique et musical de vingt minutes en neuf séquences et deux bouquets finaux dans le ciel niortais a débuté sur *La femme est l'avenir de l'homme*, interprété par Jean Ferrat, d'après Aragon.

L'égalité se révèle aussi dans le sport, notamment dans le volleyball féminin à Niort. C'est à l'Acclameur, le 23 mai, que l'équipe de France féminine de volley-ball a joué le match aller de qualification pour l'Euro 2015



contre la Slovénie. A Niort, la pratique sportive féminine est très encouragée par la municipalité. Concernant le volley, on compte une équipe féminine de haut niveau qui évolue en division d'excellence fédérale. Le Lycée de la Venise verte a reçu cette année le label de pôle d'excellence régionale pour sa section sportive volley-ball où les filles sont majoritaires.



NIORT, UNE VILLE QUI TWITTE BIEN

Avec plus de 500 tweets publiés sur son compte Twitter par mois, la Ville se place au 3^e rang des 50 premières villes françaises actives sur ce réseau.

Après Angers et Toulouse et avant Paris et Bordeaux, Niort se défend bien sur le réseau social Twitter. C'est la société e-territoire, qui assure la veille permanente de l'e-réputation des collectivités territoriales en France, qui a repéré Niort et qui la classe parmi les villes les plus actives en termes de publication d'informations et au 24^e rang des villes les plus suivies par les internautes.

4 266 abonnés suivent chaque jour l'actualité niortaise depuis leur smartphone ou tablette sur le compte de la Ville. Chacun peut rejoindre le réseau en se connectant sur https://twitter.com/Mairie_Niort. Les tweets reçus permettent de rester toujours connectés avec l'actualité de la Ville et de connaître les sorties du jour, les informations pratiques sur les services rendus par la mairie, ainsi qu'en avant-première ses projets et réalisations, ainsi que ceux de ses partenaires, institutions ou associations.

LA CULTURE SE PROPAGE



Le festival de polar Regards noirs a pris une ampleur inédite pour sa 6º édition. Romans, BD, films, expos, web, tous les médias étaient au rendez-vous entre le 5 et

le 8 février 2015. Le festival s'est étoffé par rapport aux autres années : plus de lieux, plus de partenaires, plus d'opérations et plus d'auteurs. Le cœur du festival était fixé au Centre Du Guesclin mais le festival a essaimé dans les salles de cinéma, à la médiathèque... Et pour 2016, une déclinaison d'actions est prévue dans plusieurs communes de la CAN entre mars et juin.

De début juin à juillet, tous les mardis, de 18 h à 22 h, la Ville a organisé des soirées à thème sur le parvis des Halles, avec la participation des cafetiers du quartier et de



diverses associations. De la musique, de la danse pour découvrir, s'amuser, dynamiser le centre-ville et favoriser le bien-vivre ensemble. Au programme : salsa, bachata, tango, musette, jazz manouche, street dance et jeux de société.

Environ 200 personnes par soirée

LA CULTURE S'OUVRE DE NOUVEAUX CHAMPS



Deux événements ont eu lieu autour de la danse avec pour objectifs d'inviter le public à rencontrer la danse autrement et faire exister différemment notre ville

et son patrimoine. Avec le Cinébal, la compagnie Les Naines blanches a fait danser en décembre dernier des chorégraphies de films dans la salle de bal de la mairie, un clin d'œil aux bals qui y étaient donnés jusqu'au début des années 60. Pour Panique au dancing, la compagnie Volubilis a invité la danse dans la ville début octobre, avec une flash mob géante sur la Brèche.

Le champ de la culture s'est largement ouvert aux musiques classiques avec plusieurs concerts durant l'été qui ont attiré beaucoup de monde. Un exemple pour la musique baroque avec les sœurs Gratton.

LE CCAS PARTICIPE AU DON DE VÉHICULES

La plateforme régionale d'aide à la mobilité (PRAM) a été créée fin 2014 à l'initiative de quatre garages solidaires du Poitou-Charentes. L'association collecte les dons de véhicules d'occasion auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Elle les remet en état et les revend à bas prix et sans profit à des personnes en situation de précarité, accompagnées et orientées par un travailleur social (Pôle Emploi, Conseil départemental, CCAS...). De plus, la PRAM ayant été reconnue d'intérêt général, les particuliers peuvent déduire 66% de la valeur du don de leur déclaration d'impôts, 60% pour les entreprises.

Outre le don par le CCAS de cinq véhicules depuis 2013, celui-ci est partenaire de la PRAM dans le cadre du microcrédit régional qu'il peut proposer aux Niortais exclus du système bancaire classique et qui ont dû faire face à un accident de la vie, pour l'achat d'un véhicule. Près de 600 véhicules ont été acquis dans le cadre du microcrédit en 2014 dans le Poitou-Charentes. Les besoins sont donc très importants.

RÉNOVATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DU STADE RENÉ-GAILLARD



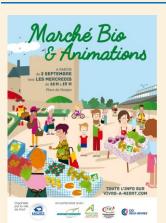
En prévision de la rentrée sportive au stade René-Gaillard, la Ville a procédé cet été au remplacement du terrain synthétique qui datait de plus de 15 ans. Celui-ci sert à l'entraînement de l'équipe et de l'école de football des Chamois niortais, au Lycée de la Venise Verte, ainsi qu'à d'autres clubs de foot ou rugby. Le nouveau tapis permet de pratiquer entre 3 et 4 fois plus qu'un terrain en herbe naturelle, on peut y jouer par tous les temps, même en période de dégel. De plus, il offre d'excellentes propriétés d'absorption des chocs et capte également moins la chaleur. Le choix de cet investissement est aussi économique et durable puisqu'un terrain synthétique ne nécessite ni arrosage, ni tonte, ni entretien avec des produits phytosanitaires.

NIORT FAVORISE LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LES ENJEUX

La production et la consommation responsables sont une condition essentielle d'un développement durable. Il faut renoncer à des modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation à la fois moins polluante, moins prédatrice en termes de ressources et de milieux naturels.

UN NOUVEAU MARCHÉ BIO



Depuis début septembre, un marché bio se tient tous les mercredis de 16 h à 19 h, place du Donjon.

Une quinzaine d'étals proposent des produits frais, artisanaux et manufacturés, sélectionnés pour leur qualité 100 % bio, élaborés localement : pain, viande, légumes, fruits, confitures, vêtements... Chaque professionnel doit justifier de l'organisme certificateur attestant que ses produits sont bien issus de l'agriculture biologique.

Et pour donner une touche pédagogique

et festive, diverses animations sont proposées en parallèle. Ce nouveau marché bio, organisé par la Ville de Niort, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et les chambres consulaires (Agriculture, Métiers et Artisanat, Commerce et Industrie) est le premier de la région organisé par une collectivité. Il vient en écho à la politique communautaire de développement des marchés sur le territoire.

DES DISPOSITIFS POUR ÉCONOMISER L'EAU

L'engagement de la Ville de Niort dans une démarche de développement durable comporte un volet action et sensibilisation des acteurs en matière d'économie d'eau. Les intérêts d'une démarche de maîtrise des consommations d'eau dans la collectivité sont économique (baisse des factures), écologique (préservation de l'environnement avec une moindre sollicitation sur les ressources naturelles) et social (exemplarité de la Ville).

Après la mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans plusieurs écoles (régulateurs de débit, systèmes d'économie d'eau dans les WC, réglages de débit, sensibilisation des agents et enfants et affichage d'éco-gestes), c'est au tour de quatre cimetières de la Ville de voir l'apparition de disjoncteurs d'eau. Ces derniers, spécialement paramétrés, coupent l'arrivée d'eau au-delà d'un certain débit, l'objectif étant d'éviter les fuites. Dans les stades, des sous-compteurs d'eau ont également été installés pour mieux maîtriser les consommations et éviter les fuites.

L'EXTENSION DES CLAUSES D'INSERTION

Les marchés publics peuvent prendre en compte des objectifs de développement durable en conciliant développement économique et progrès social grâce aux clauses d'insertion. Elles permettent de réserver une part de travail à une action d'insertion pour agir sur l'emploi et favoriser la cohésion sociale tout en développant les liens entre économie locale et insertion.

Dans le cadre du Projet de rénovation urbaine et sociale, l'Etat a instauré une obligation d'intégrer ces clauses dans les marchés de travaux. À partir de cette expérimentation, la Ville de Niort a décidé d'étendre le dispositif à l'ensemble de sa commande publique. Tous les marchés de travaux et de prestations de services de la Ville sont systématiquement étudiés pour y inclure des clauses d'insertion.

Certains marchés sont même désormais « réservés » aux structures gérant l'insertion des personnes en situation de handicap, pour le nettoyage des rues et le désherbage par exemple. Pour l'insertion, il s'agit par exemple des prestations d'élagage, de maintenance des installations de chauffage ou du remplacement des fauteuils du CAC.

La Ville de Niort est aujourd'hui pionnière sur le territoire. Elle apporte ses compétences à d'autres partenaires en travaillant actuellement sur six marchés externes. Elle cherche également à construire une organisation collective sur le sujet.

Début novembre, un temps de partage et d'échange a eu lieu avec d'autres acteurs du territoire : les membres du Comité partenarial pour le développement durable sur le Niortais.

LIMITER LES DÉCHETS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le projet « Poubelle la vie » a été lancé dans le cadre du Comité partenarial pour le développement durable du Niortais, en lien avec le Pôle universitaire de Niort (PUN). Il s'agit d'exploiter les données saisies dans les restaurants scolaires sur la production des « biodéchets » (déchets alimentaires liés à la préparation et aux restes après repas). Un traitement des données statistiques a été mené afin de connaître les volumes produits en global et par école dans le but de mettre en place des actions visant à réduire la production de ce type de déchets.

Ce projet a été présenté par les étudiants qui y ont participé lors du colloque « Zero Waste, une autre vision du déchet » organisé par le PUN et les résultats ont été diffusés à l'ensemble des agents de restauration.



Ces biodéchets sont triés et font l'objet d'un ramassage par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour partir au compostage. Les déchets des restaurants scolaires sont également valorisés sur place puisqu'une partie est donnée aux poules des écoles Les Brizeaux, Pierre-De-Coubertin et Emile-Zola.

UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

L'objectif de cette politique est de limiter l'impact environnemental et social des achats de travaux, prestations de services et fournitures en déterminant les catégories d'achats à fort enjeu en matière de développement durable, en définissant une stratégie d'achat responsable par famille d'achat... Plusieurs exemples de marchés vertueux illustrent cette politique. Dans le domaine des véhicules propres : achat de petits véhicules utilitaires électriques pour le service propreté urbaine en remplacement des véhicules thermiques. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, plusieurs critères ont été développés. Pour les véhicules légers et utilitaires, le « crash test » est devenu un critère de choix. Concernant les produits d'atelier et produits chimiques comme les peintures ou les colles, les « phrases de risque » sont devenues un critère de choix.

Le renforcement de la coordination du processus d'achat suite à un audit de la commande publique vient compléter ce dispositif. Les objectifs consistent à impliquer tous les acteurs, intégrer les paramètres liés au développement durable, construire le processus décisionnel sur des critères partagés, améliorer les stratégies d'achats via une approche plus globale, la création d'un comité achats et la recentralisation des achats au sein du même service dédié.

UNE POLITIQUE D'IMPRESSION ACTIVE

Dans le cadre de sa politique d'impression, la Ville de Niort a mené plusieurs actions.

La première a consisté à supprimer les imprimantes individuelles pour les remplacer par des copieurs multifonctions partagés.

Cette année, en plus du réglage des imprimantes pour que les impressions sortent par défaut en noir et blanc, une action de sensibilisation auprès des agents a été menée. L'objectif: informer et sensibiliser pour réduire les impressions couleurs. Des affiches ont été installées à proximité des imprimantes pour préciser quels sont les efforts à fournir par les services et les directions.

LES NIORTAIS CONCERTÉS

La Ville a mené de front les révisions de ses trois documents de planification : le PLU (Plan local d'urbanisme), la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), transformée en AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), et le RLP (Règlement local de publicité). Ces documents seront approuvés au premier trimestre 2016 mais ont d'ores et déjà fait l'objet d'une large concertation avec les Niortais. Les diagnostics des différents documents ont été mis à disposition du public à la Mairie et mis en ligne (site « vivre-a-niort.com »). Le public a pu s'exprimer dans les registres de concertation mis à disposition tout au long de la procédure. De nombreuses réunions se sont tenues : des réunions publiques, des réunions avec les personnes publiques associées et des réunions techniques avec les acteurs locaux (acteurs économiques, commerçants, agriculteurs, architectes, promoteurs, afficheurs,...). De plus, des articles sont parus dans le magazine « Vivre à Niort » ainsi que dans la presse locale. Pour le PLU : organisation de balades urbaines et présentation des projets aux conseils de quartiers, élaboration de plaquettes d'information, affichage sur le mobilier urbain, réalisation de vidéos thématiques, exposition permanente et évolutive en mairie.

90 commentaires dans le registre du PLU, 7 réunions publiques, 6 balades urbaines, 4 vidéos thématiques

PRIX « ESPACE PUBLIC URBAIN »



La Ville de Niort a reçu le prix des Victoires du Paysage pour l'aménagement des jardins et

de la place de la Brèche organisé par Val'Hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Il s'agit de la Victoire d'Or dans la catégorie Collectivités "Espace public urbain".

PRIX CIMETIÈRE NATUREL





2015 de la Revue des collectivités locales. Le jury lui a décerné sa "mention spéciale".

NIORT AMÉNAGE LA VILLE DURABLEMENT

LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les orientations de développement de la Ville énoncées dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) sont déclinées dans ses différents documents : zonage, règlement écrit et orientations d'aménagement et de programmation.

Le projet de PLU prévoit à la fois de densifier les nouvelles constructions et de réduire la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières. L'objectif est également de réduire les déplacements automobiles et de promouvoir les déplacements doux ainsi que le transport en commun. Les paysages et le patrimoine naturel sont mieux protégés, notamment par l'intégration de la Trame verte et bleue (TVB) : inconstructibilité sur les réservoirs de biodiversité, meilleure gestion de la ressource en eau....
Le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) prévoit d'étendre la protection patrimoniale, de protéger le

Le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) prévoit d'étendre la protection patrimoniale, de protéger le patrimoine hydraulique et industriel, d'intégrer les dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables, d'économies d'énergie et de prise en compte de la TVB.

Le projet de Règlement local de publicité (RLP) prévoit de protéger les entrées de ville, d'atténuer l'impact visuel en ville, de protéger les éléments de patrimoine (murs en pierre, clôtures, cônes de vue...).

DE NOUVEAUX TYPES DE PAYSAGEMENT



Comment embellir la Ville de façon durable? Les nouveaux aménagements paysagers tendent à remplacer les traditionnels aménagements horticoles pour favoriser la biodiversité, la dimension humaine avec l'idée de mieux vivre ensemble par la création de vrais lieux de

rencontre, la possibilité de récolter les fruits et de les consommer. Le tout, en concertation avec les conseils de quartiers. Deux exemples de ces nouveaux types de paysagement : le « Jardin des petits fruits » à Souché et le "le Clos des 4 saisons" à Sainte-Pezenne.

DES TRAVAUX DURABLES À BOINOT

Le chantier de rénovation des ouvrages hydrauliques du Moulin Neuf, sur le site des anciennes usines Boinot, a démarré en juillet et se poursuivra jusqu'en février 2016. Il a plusieurs finalités : régulation de l'eau à Boinot (période d'étiage et de crue), transit des sédiments et continuité piscicole avec notamment une passe à anguilles. En plus de permettre la rénovation du patrimoine fluvial, il inclut la réhabilitation des berges et la construction d'un franchissement du bief pour le cheminement des piétons. Cette opération est la première étape de l'aménagement du site port-Boinot nécessaire au futur développement du tourisme sur et le long de la Sèvre, en lien avec le Parc naturel régional. Il amorce également la création d'un parc naturel urbain.

NIORT AGIT POUR UNE ÉDUCATION DURABLE ET POUR LA FAMILLE

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



La notion d'éducation à l'environnement est essentielle car elle concerne l'avenir, la citoyenneté, le cadre de vie...

La Ville de Niort développe tous les ans un programme

d'éducation à l'environnement pour le public scolaire ainsi que des animations dans le cadre du périscolaire grâce à ses 2 éco-animateurs. Sur l'année scolaire 2014-2015, les thématiques traitées ont concerné la biodiversité, le jardin, les déchets, l'art et l'environnement, l'eau...

179 interventions (456 heures d'animation) sur 33 écoles
119 classes (soit 69% de l'ensemble des classes niortaises)
2 856 enfants (soit 64,5% des enfants scolarisés)

▶ L'évolution par rapport à 2013-2014 est d'environ +50% pour le nombre d'écoles, de classes et d'enfants

LA DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT

Un travail sur les Droits de l'enfant a été mené dans huit écoles élémentaires à travers différents ateliers artistiques. Les conseillers enfants travaillent à la rédaction d'une charte des Droits de l'enfant en partenariat avec les associations Aides et Actions et l'Unicef. Cette charte sera affichée dans chaque école.

Un temps fort pour l'anniversaire des Droits de l'enfant est prévu pour clôturer ce travail avec une exposition des travaux réalisés par les enfants, des expositions des associations et la projection du documentaire « Sur les sentiers de l'école » de Pascal Clisson.

UNE CHARTE POUR LES TEMPS MÉRIDIENS

Afin de prendre en compte les conséquences de la réforme des rythmes scolaires et de coordonner les nombreux intervenants, la municipalité a engagé la réalisation d'une charte sur les temps méridiens. Il s'agit de rédiger un guide pour mieux vivre et travailler ensemble. Les objectifs sont multiples : clarifier la répartition des rôles et des missions des personnels pour renforcer le travail d'équipe, harmoniser les pratiques concernant les règles de vie communes pour garantir l'épanouissement et l'égalité de traitement des enfants, poser les droits et devoirs de chacun, y compris des enfants.

Pour l'élaboration de cette charte, une démarche participative a convié tous les acteurs du temps méridien à se réunir en ateliers. Les enfants et les parents ont également été associés.

9 réunions de décembre 2014 à mai 2015

La version « agents » a été diffusée aux personnels et une déclinaison pour les familles est prévue avant la fin de l'année.

DES AIDES POUR LES FAMILLES

Pour aider les familles de trois enfants et plus, la Ville a décidé de leur accorder un abattement de 20% sur la tarification de la restauration scolaire et des activités périscolaires.



De plus, la municipalité, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, renforce sa politique familiale en facilitant l'accès aux loisirs en créant un pass famille pour les foyers de trois enfants et plus. Ce nouveau service leur permet d'accéder de manière illimitée, pendant un an, à la patinoire, aux piscines de Champommier et Pré-Leroy, aux musées Bernard-d'Agesci et du Donjon.

ÉVALUATION DES RYTHMES SCOLAIRES

En décembre 2014 et janvier 2015, la Ville a souhaité consulter les parents, les enseignants et les intervenants en accueils périscolaires sur les rythmes appliqués depuis un an et demi. Elle a lancé une enquête en ligne et proposé une réunion publique pour dégager de grandes tendances qui serviront de pistes de réflexion sur les évolutions attendues.

574 réponses au questionnaire, soit 16,8% des parents d'élèves 60 personnes à la réunion publique

Les résultats vont permettre à la Ville d'élaborer des propositions qui seront présentées aux parents dans un second temps.

DES INSCRIPTIONS AU PLUS PRÈS DES QUARTIERS



Pour la rentrée 2015, la Ville a effectué des permanences à la mairie de quartier du Clou-Bouchet

pour les inscriptions scolaires dans les écoles Ernest-Pérochon, Jean-Zay et Emile-Zola. Un exemple supplémentaire de la volonté d'amener le service public au plus près des citoyens.

HANDIC'APTE ET FIPHFP

Handic'apte, c'est le nom du projet de conventionnement entre la Ville de Niort et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) signé début 2015.



Il s'agit d'un plan d'actions à trois ans mis en œuvre à la Ville et au CCAS pour traiter concrètement la problématique du handicap en milieu professionnel et changer le regard sur le handicap. Il repose sur des actions de sensibilisation (théâtre forum), de maintien dans l'emploi (aménagement des postes de travail)... L'ensemble est financé à hauteur de 355 752 € par le FIPHFP.

LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS LE PÉRISCOLAIRE

Si l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs existe depuis plusieurs années, il a été développé sur le temps périscolaire. Sur l'année scolaire 2014/2015, six écoles (Aragon, Bert, Ferry, Jaurès, Proust élémentaire et Zola maternelle) ont bénéficié d'un renfort sur le temps méridien pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap. Par ailleurs, une Atsem est affectée à temps complet depuis plusieurs années sur la Classe d'inclusion scolaire (CLIS) d'enfants autistes de Buisson pour intervenir sur le temps scolaire mais aussi sur le temps méridien auprès de ses enfants pour la prise des repas.

AMÉNAGEMENTS ET ACCESSIBILITÉ

Différents types d'aménagements permettent l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Par exemple, un espace pour regarder les matchs (et autres événements sportifs) avec le public et une rampe d'accès facilitant la circulation des personnes handicapées ou en difficulté de mobilité ont été réalisés au stade René-Gaillard. Ces aménagements répondent à la demande des spectateurs handicapés qui assistent régulièrement aux matchs de foot. À noter également le renforcement de l'accessibilité au Moulin du Roc grâce à divers travaux qui ont accompagné le remplacement des sièges de la grande salle : circuit pour nonvoyants avec plaques podotactiles, augmentation du nombre de places pour les personnes à mobilité réduite et installation d'une boucle magnétique pour malentendants.

NIORT FAVORISE L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LA MISE EN PLACE DE L'Ad'AP

La Ville de Niort développe une politique volontariste pour rendre la ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait. favoriser l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité. Elle doit également répondre aux obligations réglementaires prévues par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette dernière impose aux établissements recevant du public (ERP) d'être accessibles à tous. En contrepartie des délais supplémentaires accordés par une ordonnance du 26 septembre 2014, les propriétaires et exploitants d'ERP non accessibles ont dû s'engager à réaliser des travaux en élaborant un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Le dossier de la Ville de Niort, remis au Préfet le 23 septembre 2015, a fait l'objet de beaucoup de concertation avec les associations handicap, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'ensemble des services,...

LE HANDICAP EN MILIEU PROFESSIONNEL

Un parcours pour les personnes en situation de handicap a été organisé par les employeurs niortais dans le cadre de la semaine pour l'emploi qui leur était dédiée, en lien avec l'Institut régional du vivre avec (IRVA). La Ville de Niort a proposé des simulations d'entretiens d'embauche. Par ailleurs, des séances de théâtre-forum sur la sensibilisation au handicap en milieu professionnel ont été organisées à destination de tous les agents.



Pour améliorer l'accueil du public, les agents d'accueil ont pu tester en avant-première un module de sensibilisation d'accueil des personnes en situation de handicap. Cette action a été menée en partenariat avec des

étudiantes de Niort spécialisées sur la thématique.

LE HANDICAP ET LE SPORT

Depuis plusieurs années, le développement des activités sportives pour tous est une priorité. L'activité Handiglisse, possible grâce à l'équipement de la patinoire, est un exemple concret d'action qui facilite la vie quotidienne des personnes handicapées et favorise la mixité des publics dans le sport. Le prix régional "Sport et handicap", reçu en décembre dernier, récompense cette initiative. Une douzaine de personnes, encadrées par l'Institut médico-éducatif, le Foyer des Genêts, les Chamois niortais - section foot fauteuil et le Stade niortais rugby - section rugby fauteuil - utilisent actuellement le matériel mis gratuitement à disposition des usagers. Pour développer la prise en compte du handicap, notamment dans le domaine du sport, la Ville s'appuie sur des partenaires comme les Chamois niortais, le Stade niortais rugby et l'ASN Basket. Des étudiants de l'Institut universitaire de technologie de Niort (Gestion des entreprises et des administrations) ont organisé, en partenariat avec l'association Handigolf, une après-midi découverte de la pratique du golf pour les personnes en situation de handicap.

NIORT ŒUVRE POUR LA SANTÉ DE TOUS

L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

Afin de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire, les écoles élémentaires Paul-Bert et Agrippa-d'Aubigné ont participé au projet « M'ton goûter » dans le cadre du temps périscolaire.



Les objectifs de cette action, menée en partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), étaient d'éduquer à la santé et à l'alimentation, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser au plaisir et à la variété des aliments. Encadrés par la diététicienne municipale et les équipes d'animation scolaire, les enfants ont pu apprendre à équilibrer leur goûter à travers des échanges, la réalisation d'une campagne d'affichage et de tracts, des jeux thématiques, des vidéos... Cette action s'est clôturée par un temps fort dans les deux écoles avec l'invitation des parents à un goûter collectif. Cette expérimentation devrait être développée sur l'ensemble des écoles élémentaires.

DÉMARCHE MANAGEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue visant à placer la santé et la sécurité des agents au cœur du dispositif de management. Il est essentiel de travailler sur la prévention et l'amélioration des conditions de travail de tous les agents, afin qu'ils soient le moins exposés aux

risques professionnels. Les objectifs consistent à diminuer le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, améliorer les conditions de travail, accroître la motivation des agents, faire des économies et prévenir les risques juridiques.

À partir d'un état des lieux mené auprès des différent(e)s directions et métiers de la collectivité, les encadrants vont être formés et accompagnés pour améliorer les dispositifs de prévention à travers des outils et des actions concrètes à mettre en œuvre au quotidien. La démarche a démarré en mai 2015 pour un déploiement sur 3 ans.

UNE SOIRÉE ALIMENTATION À L'ÉCOLE JULES-FERRY

L'école Jules-Ferry, labélisée « écoécole » depuis 2012 a organisé en mai une soirée information-débat autour de l'alimentation, thème principal du projet d'éducation au développement durable de l'école en 2015. L'objectif était d'associer les familles aux bonnes pratiques alimentaires, aux relations nutrition/santé et de sensibiliser aux enjeux liés au développement durable. Les enfants ont pu présenter le travail mené depuis plusieurs semaines sur les différents aspects relatifs à cette thématique (l'équilibre alimentaire, le bio, les circuits courts...). Au programme : présentation des résultats de l'enquête nationale de l'Association Santé Environnement France, information sur la confection des menus et des repas au restaurant scolaire, et « apéritif équilibré » pour clôturer la soirée.

SURVEILLANCE DE L'AIR INTÉRIEUR



La présence dans les environnements intérieurs de nombreuses substances et agents d'origines diverses (émissions extérieures, appareils à combustion, activités humaines, matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration,...) ainsi que le temps passé dans des espaces clos font de la qualité de l'air intérieur une préoccupation de santé publique. Le Ministère de l'écologie a lancé une opération de surveillance de la qualité de l'air dans les espaces recevant du public. À compter du 1er janvier 2018, la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles et élémentaires est obligatoire... Des actions de remédiation seront entreprises en cas de non-conformité. Sur la Ville de Niort, 23 écoles et crèches sont concernées. En 2015, une première campagne a permis d'analyser 17 sites. La campagne de mesure est réalisée par des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation. Fin 2014, ce dispositif a été présenté aux Atsem de la Ville de Niort ainsi que les bons gestes à adopter pour assurer une bonne qualité de l'air intérieur (aération, utilisation des produits d'entretien,...).

ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DES RISQUES MAJEURS



Une étude réalisée en novembre 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

avait révélé que 66% des Français avaient le sentiment d'être mal informés sur les risques naturels auxquels ils sont soumis et 75% mal informés sur les activités industrielles dangereuses. La Ville de Niort a donc lancé une enquête de perception en ligne sur les risques naturels et technologiques auxquels la population est potentiellement exposée sur son territoire.

328 personnes ont répondu au sondage

Les réponses permettent d'ajuster et d'affiner la communication municipale sur les risques majeurs. Par exemple, le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été réactualisé pour mettre l'accent sur les nouvelles consignes de sécurité.

UN EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE GRANDEUR NATURE



Le jeudi 24 septembre, la Préfecture a orchestré un exercice de sécurité civile grandeur nature pour tester le plan de secours sur les sites SEVESO (Arizona Chemical et Sigap Ouest) et vérifier les dispositifs (alerte population, point de bouclage, cellule de crise terrain...). Pour assurer la sécurité des 470 salariés de la zone, des 100 habitants du périmètre et des personnes qui se trouveraient à proximité au moment de l'accident, un plan d'action précis est consigné dans un Plan particulier d'intervention (PPI). Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire qui définit les interventions des pouvoirs publics dès qu'une alerte est lancée.

L'exercice du 24 septembre a permis à la Préfecture de vérifier que le dispositif était bien opérationnel. La Ville, acteur clé dans l'alerte à la population, y a donc été associée. Pour l'occasion de nombreux services municipaux étaient sur place (risques majeurs, voirie, police municipale,...). Cet exercice a également été l'occasion pour la Ville de tester son nouvel automate d'alerte.

NIORT PROTÈGE LA POPULATION ET PRÉVIENT LES RISQUES

LABEL « PAVILLON ORANGE»

Le label "Pavillon Orange® pour la sauvegarde des populations" a e attribué à la Ville de Niort le 17 décembre 2014 pour une durée d'un an. Cette reconnaissance est décernée par le Haut comité français à la défense civile. Elle distingue les communes qui répondent à un certain nombre de critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques majeurs : inondations, secousses sismiques, accidents liés au transport de matières dangereuses...

La Ville de Niort, qui a d'emblée obtenu 3 étoiles sur 4, dispose d'un service dédié à la prévention de ces risques majeurs. Elle a mis en place une organisation spécifique : Plan communal de sauvegarde, astreintes, formation des personnels à la gestion de crise, exercices de sécurité civile, accompagnement des sinistrés,... Et des actions de communication auprès de la population sont régulièrement menées.



RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE DE LA POPULATION

Lorsqu'elle est saisie par les autorités d'un avis d'alerte concernant un risque majeur, la Ville de Niort doit la relayer aux populations dans les meilleurs délais. Cette obligation concerne tous les risques, naturels (inondation, mouvement de terrain, météorologique et sismique) et technologiques (industriel, transport de matières dangereuses et rupture de barrage). La Ville doit donc être en capacité de diffuser à un grand nombre de personnes dans un périmètre donné et dans des délais restreints un avis d'alerte et des consignes de sécurité.

Pour répondre à cette problématique, la Ville de Niort a récemment fait l'acquisition d'un système de télé alerte de masse qui permet, en cas d'incident majeur, de contacter toutes les personnes concernées et de leur indiquer les consignes à suivre. Pour ce faire, une base de données des populations cibles et des modalités de mise à jour associée à un système d'information géographique est en cours de constitution. Pour le moment, tous les Niortais qui figurent dans l'annuaire sont inscrits dans cette base.

Afin de la compléter, une campagne de sensibilisation va être lancée auprès des Niortais pour les inciter à s'inscrire (nouveaux arrivants, Niortais sur liste rouge ou orange ou n'ayant qu'un portable).

Liste des principales abréviations

Ad'AP Agenda d'accessibilité programmée

ATSEM Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AVAP Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

CAN Communauté d'Agglomération du Niortais

CCAS Centre communal d'action sociale

CEA Contrat emploi d'avenir

CLIS Classe pour l'inclusion scolaire

COP 21 21^e Conférence des parties de la convention cadre des Nations unies sur les changements

climatiques

CTM Centre technique municipal

CUI Contrat unique d'insertion

DSNE Deux-Sèvres nature environnement

E2C Ecole de la 2^e chance

ERP Etablissement recevant du public

GODS Groupe ornithologique des Deux-Sèvres

GUP Gestion urbaine de proximité

GWh Giga watt/heure

ICU Îlots de chaleur urbains

IIBSN Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise

PEFC Pan european forest certification

PLU Plan local d'urbanisme

PNR Parc naturel régional du marais poitevin

PRAM Plateforme régionale d'aide à la mobilité

PUN Pôle universitaire de Niort

RLP Règlement local de publicité

SEV Syndicat des eaux du vivier

TVB Trame verte et bleue

PPI Plan particulier d'intervention

ZPPAUP Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

VOS INTERLOCUTEURS

Michel PAILLEY

Adjoint en charge de l'Agenda 21

Bruno PAULMIER

Directeur Général des Services

Sophie BRETON

Chargée de mission Développement Durable – Agenda 21

Ce document a été réalisé à partir des contributions des services de la Ville de Niort.

La rédaction et la coordination ont été assurées par la Mission Développement Durable - Agenda 21 avec la contribution de la Direction de la communication.

